



Cheix en Retz, le 09/06/2023

## ATTESTATION DE PASSAGE

Objet : bassin versant de l'Acheneau - étude cours d'eau et affluents du marais

Je soussigné NORMAND Luc, Maire de Cheix en Retz autorise les chargés de mission du bureau d'étude Hydroconcept et du SAH sud Loire à parcourir le territoire communal pour mener à bien l'étude citée en objet.

Les agents du bureau d'étude Hydroconcept, sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer dans les propriétés privées sur les rives du périmètre du projet d'étude des cours d'eau et affluent des marais. Ces agents peuvent vous montrer la carte localisant les secteurs d'études.

À cet effet, ils sont destinés à pénétrer dans les propriétés les propriétés privées riveraine des cours d'eau concernés pour y effectuer tous relevés topographiques nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

